

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

Nombre de conseillers
En exercice : 42
Présents : 32
Absents : 10
dont suppléés : 0
dont représentés : 6
Votes pour : 38
Votes contre : 0
Abstention : 0
Suffrages exprimés : 38

Date de la convocation
27/03/2023

Date de publication
11/04/2023

Titulaires présents : M. AERENS, L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, R. BEGUE, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, C. CONILH-NOBLAT, A. DOYEN, A. FENDELEUR, J. GROSCLAUDE, P. GUIGON, E. HOTZ, J-M. HUGARD, M. JACQUEY, P. LACREUSE, M. LEGUILLON, C. LESOU, P. MIESCH, F. MONCHABLON, A. NAWROT, V. ORIAI-BELOT, E. OTERNAUD, E. PARROT, C. PARTY, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS

Pouvoirs : P. DEMOUGE à J-L. SALORT, A. FESSLER à C. CANAL, G. MICLO à J-P. BRINGARD, E. WILLEMAIN à C. CODDET, A. ZIEGLER à J. GROSCLAUDE, D. VALLVERDU à J-L. ANDERHUEBER

Secrétaire de séance : E. PARROT

Délibération n° 047-2023

Objet : Finances - budget primitif 2023 - budget assainissement collectif

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-1 à L1612-20, L5211-36 et L2311-1 à L2343-2,
- la délibération n°0026-2023 relative à l'approbation du compte de gestion 2022 du budget assainissement collectif,
- la délibération n°031-2023 relative à l'approbation du compte administratif 2022 du budget assainissement collectif,

Monsieur le Président propose le projet de budget primitif du budget assainissement collectif suivant :

Dépenses

Fonctionnement

Chap.	Intitulé	Restes à réaliser	BP 2023	BP 2023 + RAR
011	Charges à caractère général	0,00	802 258,00	802 258,00
012	Charges de personnel	0,00	338 491,00	338 491,00
014	Atténuations de produits	0,00	87 323,00	87 323,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	9 154,00	9 154,00
66	Charges financières	0,00	247 888,68	247 888,68
67	Charges exceptionnelles	0,00	17 087,00	17 087,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	9 975,92	9 975,92
042	Opération d'ordre entre sections	0,00	821 768,71	821 768,71
023	Virement à section d'investissement	0,00	512 133,48	512 133,48
Total		0,00	2 846 079,79	2 846 079,79

Fonctionnement

Recettes

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le 2023 + RAR

ID : 090-200069060-20230404-047_2023-DE



Chap.	Intitulé	Restes à réaliser	BP 2023	BP 2023 + RAR
70	Produits des activités	0,00	1 817 284,00	1 817 284,00
74	Dotations, subventions, participations	0,00	13 492,00	13 492,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	45 652,00	45 652,00
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00	3 000,00	3 000,00
042	Opérations d'ordre entre sections	0,00	413 150,15	413 150,15
002	Solde d'exécution reporté	0,00	1 383 345,37	1 383 345,37
	Total	0,00	3 675 923,52	3 675 923,52

Solde de la section de fonctionnement : **829 843,73**

Dépenses

Investissement

Chap.	Intitulé	Restes à réaliser	BP 2023	BP 2023 + RAR
21	Immobilisations corporelles	11 723,38	153 301,00	165 024,38
26	Réhabilitation réseau STEP Giromagny	0,00	412 117,44	412 117,44
28	Réhab. réseau STEP Giro (hors Giro)	0,00	1 146 295,47	1 146 295,47
29	Réhab. réseau STEP Lachapelle-sous-Rougemont	0,00	143 857,20	143 857,20
30	Réhab. Réseau Anjoutey	0,00	50 360,00	50 360,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	402 629,10	402 629,10
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00	413 150,15	413 150,15
	Total	11 723,38	2 721 710,36	2 733 433,74

Recettes

Investissement

Chap.	Intitulé	Restes à réaliser	BP 2023	BP 2023 + RAR
13	Subventions d'investissement	252 183,00	215 875,00	468 058,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	314 572,00	314 572,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	400 000,00	400 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00	821 768,71	831 768,71
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	512 133,48	512 133,48
	Total	252 183,00	2 481 250,74	2 733 433,74

Solde de la section d'investissement : **0,00**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ADOpte le budget primitif du budget assainissement collectif, par nature et par chapitres ou opérations, tel que proposé par Monsieur le Président.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- SGC BELFORT 2 – Antenne Giromagny

Visa préfectoral

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,

Éric PARROT